

SPÉCIAL ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



De gauche à droite : Arnaud de Marcellus, Michel Aussavy, Michel Lecomte, Jean-Claude Nasse, Patrick Valroff, Jean-Claude Wagner

Le point sur l'action professionnelle

(Allocution de Michel Lecomte devant l'Assemblée générale du 22 juin)

Comme vient de le confirmer la lecture du rapport annuel, l'activité de l'ASF a encore été très soutenue pendant l'exercice écoulé.

Tout d'abord, l'ASF a fait entendre sa voix dans les débats suscités par la réforme du ratio Cooke ou encore par l'évolution des normes comptables. Sur le premier point, l'Association a participé aux groupes de travail qui ont conduit à l'élaboration de l'avis de la profession bancaire française transmis ensuite au Comité de Bâle par la Commission

bancaire. Plusieurs messages spécifiques aux métiers exercés par les sociétés financières ont été répercutés dans le document de Place. Sur le second point, nous avons eu la satisfaction de relever que, pour l'évaluation de l'immobilier de placement, la norme européenne offre finalement le choix entre l'évaluation au coût historique et la "fair-value" alors qu'il était fortement question de ne retenir que cette dernière. Toujours au plan comptable, l'évolution des normes IAS en matière de crédit-bail suscitent nos craintes et notre vigilance et nous faisons valoir les arguments de la profession tant directe-

ment que par le truchement de Leaseurope. Les sources de la réglementation étant de plus en plus européennes, nous suivons de près l'élaboration des textes bruxellois grâce au relais de notre correspondant sur place, EURALIA, et aux fédérations européennes. Qu'il s'agisse notamment de la commercialisation à distance des services financiers, du commerce électronique ou des directives intéressant les services d'investissement, notre préoccupation centrale est la même : faire que l'avènement d'un marché intérieur européen ne se fasse pas au détriment de la loyauté de la concurrence entre intervenants des différents Etats. Nous maintenons que l'harmonisation de type "ni plus, ni moins" est seule de nature à assurer une règle du jeu unique en Europe et demeurons fermement opposés à l'application de la réglementation propre au pays d'origine. Puisque nous parlons de l'Europe, je rappellerai notre pré-

Le sommaire de cette lettre se trouve en page 20

Le point sur l'action professionnelle

► sence active dans les fédérations européennes. L'ASF avait pris en charge l'organisation du Congrès d'Eurofinas et de Leaseurope qui s'est tenu en octobre dernier à Paris. Sans faire preuve d'immodestie, il faut dire que se fut un plein succès et que les 750 participants apprécièrent particulièrement les présentations d'orateurs prestigieux comme les réunions conviviales.



Au plan national, plusieurs questions concernant l'ensemble de nos adhérents nous ont mobilisés. Elles ont été recensées dans le rapport que vous avez entre les mains. Je citerais simplement la mise en place du fonds de garantie des dépôts. S'il n'a pas paru possible d'infléchir le principe d'une adhésion de l'ensemble des établissements de crédit, même ceux qui ne reçoivent pas de dépôts, l'ASF a pu obtenir quelques aménagements tenant compte de la spécificité de ses adhérents, comme le plafonnement de la part de cotisation assise sur les crédits ou encore la réduction du montant de la cotisation minimale tel qu'il avait été initialement prévu.

En ce moment même, nous veillons à ce que les règles de fonctionnement du fonds de garantie cautions introduisent le moins de contraintes et de coûts pour nos adhérents concernés. Parmi les multiples problèmes juri-

diques et fiscaux qui ont été traités en relation avec les professionnels, je retiendrai plus particulièrement le nouveau statut des Sofergie qui, s'il ne correspond pas pleinement aux souhaits de ces sociétés, apporte une simplification attendue de tous et introduit plus de souplesse dans la fiscalité de l'ensemble des établissements de crédit-bail.

Je voudrais également me référer aux travaux du Conseil national de la consommation sur la publicité du crédit, d'une part, et sur le crédit renouvelable, d'autre part. D'abord parce que l'avis émis à cette occasion par cette instance ne manquera pas d'avoir une influence sur l'évolution de la réglementation, mais aussi parce que je tiens à exprimer les remerciements de la profession à Bernard Drot qui s'est beaucoup impliqué dans ces deux dossiers, mais plus généralement, depuis 10 ans, en tant que porte-parole de la profession au sein du Conseil national de la consommation et du Comité des usagers. Au moment où il prend une retraite aussi anticipée que méritée, je lui exprime toute notre gratitude pour le travail accompli.

A une époque où les informations de toute nature sont foisonnantes, l'ASF s'efforce d'améliorer encore ses vecteurs de communication avec ses adhérents. C'est ainsi que nous portons notre effort sur une amélioration constante de notre site Internet. Dans le même ordre d'idée, chaque adhérent vient de recevoir la collection complète des circulaires de l'ASF depuis 1984 transcrite sur quatre CD-Roms. Dans quelques semaines, c'est notre Recueil de textes qui fera l'objet d'un support électronique. Cette volonté de modernité s'est d'autre part exprimée dans la nouvelle identité graphique de l'ASF.

Toujours dans le registre de la communication, La Lettre de l'ASF bénéficie depuis le début de l'année d'une présentation plus attrayante et le dernier numéro se rehausse de contributions extérieures comme l'article d'Alain Marcel sur l'impact du commerce électronique ou encore l'éditorial que Pierre-Henri Cassou a accepté de nous consacrer. D'autre part, je salue l'effort réalisé plus particulièrement par la profession de l'Affacturage et les Sociétés de Cautions qui ont réalisé chacune pour leur métier des livrets de présentation. Je sais que les sociétés de crédit à la consommation ont un projet en commun avec les organisations de consommateurs, je ne doute pas que ce document consensuel sera d'une grande utilité dans le climat actuel de médiatisation excessive du surendettement.

Depuis le mois de février, Jean-Claude Nasse a pris les fonctions de Délégué général de l'ASF en succédant à Gilbert Mourre. Il n'est probablement pas besoin de vous le présenter puisque toute sa carrière s'est déroulée dans notre Association. Nous sommes heureux qu'il mette à son service et dans cette responsabilité sa grande connaissance des dossiers, son intelligence de nos métiers, son travail acharné et la qualité des relations qu'il a su créer. Je rends hommage au nom de tous à l'équipe de l'ASF, le Délégué général actuel comme son prédécesseur ainsi qu'à leurs collaborateurs pour le dévouement et la compétence qu'ils apportent à notre cause.

Je n'aurais garde enfin d'oublier l'ensemble des professionnels qui participent à l'élaboration de la politique de l'Association et sont à l'origine des actions que nous développons. A tous, j'exprime mes remerciements. ■



Michel Lecomte accueille Jacques Dermagne

Monsieur le Président, c'est un très grand honneur pour notre Association de vous accueillir aujourd'hui pour prononcer la traditionnelle allocution qui clôture notre Assemblée générale annuelle. L'éminente fonction que vous occupez dans notre pays nous rend sensibles à votre présence. Nous y voyons l'intérêt que le Conseil Economique et Social porte à nos activités, intérêt que concrétisent deux avis rendus récemment : l'un sur l'endettement et le surendettement des ménages, le second sur le rôle de la place financière de Paris. Mais nous savons aussi les relations que vous entretenez depuis longtemps avec quelques-uns de nos membres et la connaissance que vous avez acquise de plusieurs activités représentées ici, notamment lorsque vous présidiez le Conseil National du Commerce. Nous vous recevons donc aussi comme ami de nos professions.

Votre Assemblée a mission de conseiller le Gouvernement et de participer à l'élaboration de la politique économique et sociale. Elle s'efforce également de faciliter le dialogue des

différentes catégories socio-professionnelles. A ce titre, nul doute que l'activité des établissements de crédit ou des entre-

prises d'investissement soit souvent au centre des différents travaux qu'elle engage. Les membres de notre Association y ont donc leur place mais ils y apportent la dimension supplémentaire que représente la spécialisation. L'ASF est l'organisme qui rassemble les établissements spécialisés, et les métiers concernés sont nombreux : financement des ménages et des entreprises, crédits immobiliers à usage particulier ou professionnel, affacturage, cautionnement, services d'investissement. C'est dire combien nous sommes attachés à ce concept de spécialisation et avons particulièrement apprécié les lignes que le Conseil Economique et Social y a consacrées dans son avis du 26 janvier 2000 (les établissements visés développent leur activité dans le crédit à la consommation mais il aurait été tout autant possible de tenir les mêmes propos sur d'autres types d'activité). Je ne résiste pas à en extraire quelques passages :

« Les établissements spécialisés n'ont cessé de développer des techniques et technologies spécifiques, en particulier dans le domaine du traitement de l'information, dont on mesure de plus en plus combien elles sont au cœur de l'activité de crédit ».

« Un autre atout est la spécialisation même de ces établissements qui constitue leur force principale, leur permettant d'engager en permanence tous leurs investissements (financiers, technologiques, humains) sur une activité précisément identifiée et exclusive ».

« Ces établissements semblent tous avoir trois points forts en commun : liens étroits avec le commerce, haute compétence technique, spécialisation ».

Si j'avais dû définir la spécialisation, je n'aurais assurément pas utilisé d'autres termes. Tout au plus convient-il d'y ajouter deux éléments : le premier a trait à la capacité innovatrice qu'apporte l'exercice d'un métier unique. Il n'est dès lors pas surprenant que beaucoup de produits et de techniques qui semblent aujourd'hui banalisés aient pris naissance et se soient d'abord développés chez nos adhérents. Aujourd'hui encore, où est particulièrement vive la création technologique, beaucoup d'initiatives viennent de ceux-là mêmes qui depuis longtemps maîtrisent l'innovation comme outil de conquête des marchés ou d'amélioration de leur gestion. La France n'est pas en retard dans ce domaine, je tiens à le souligner, les comparaisons à l'échelon européen, voire international, montrent même qu'elle est très souvent à la pointe des techniques les plus sophistiquées. Cette situation tient beaucoup aux établissements spécialisés. ►

Michel Lecomte accueille Jacques Dermagne

- Le second élément est relatif au contrôle interne. Si spécialisation signifie plus de compétence du fait de l'exercice d'un métier principal, elle est aussi synonyme de transparence pour les mêmes raisons. L'exercice d'une activité unique favorise en effet un meilleur contrôle des marges comme des procédés ou des risques. Il simplifie et clarifie les organisations. Il évite surtout les phénomènes de péréquation où la pratique d'une tarification trop basse se fonde, de manière souvent illusoire, faut-il le dire, sur la perspective d'un rattrapage sur la vente d'autres produits.

En définitive, la spécialisation a permis aux établissements qui la pratiquent, d'obtenir sur le marché une place originale et significative. L'ASF représente ainsi 1170 milliards soit 16% de tous les concours à l'économie, 311 milliards soit environ 50% de crédits



*Louis-Noël Repoux
et Gilbert Mourre,
Délégués généraux
honoraires*

de trésorerie aux particuliers, 335 milliards de factures prises en charge au titre de l'affacturage, c'est-à-dire la totalité de cette activité en France, sans omettre 265 milliards de cautions données. Plus encore, le dynamisme de ses membres ne se dément pas si on observe les taux de progression enregistrés en 99 et même en ce début d'année.

En France comme en Europe, la croissance des crédits et des agrégats monétaires s'est accélérée depuis quelques mois et, face à cette évolution, la Banque de France a lancé quelques avertissements. Dans un premier temps, elle a dénoncé le rythme de la hausse des prêts aux particuliers puis elle s'est inquiétée de la poussée des crédits accordés aux professionnels de l'immobilier. Directement concernés, les membres de l'ASF auraient-ils tort de se réjouir trop vite des chiffres favorables que je viens d'évoquer ? Pour le marché des particuliers, je reviendrai là encore sur l'avis donné par le Conseil Economique et Social, qui, soulignant que l'endettement de nos concitoyens demeurerait modéré, ajoutait qu'une plus grande diffusion était notamment possible pour les crédits de trésorerie comme facteur d'accompagnement d'une stratégie de croissance. Nous ne pouvons que partager cette opinion en formant le souhait que cette diffusion concerne particulièrement les ménages ne recourant actuellement pas au crédit dont le pourcentage demeure élevé dans notre pays. Quant au marché des entreprises, je rappellerai simplement que les adhérents de l'ASF interviennent surtout dans le financement des investissements dont on ne saurait discuter le caractère positif pour notre économie.

Comme les banques généralistes, les établissements spécialisés sont confrontés aux évolutions rapides de leur environnement. La première révolution concerne les technologies de l'information avec la croissance exponentielle de l'Internet. On en voit dès aujourd'hui les contraintes et les conséquences : nécessité d'une adaptation rapide à de nouveaux modes de distribution et d'organisation, arrivée de nouveaux entrants, clientèle

mieux informée et moins fidèle, et donc pression sur les marges. Face à un nouveau monde qui se construit, le passé des établissements spécialisés plaide pour eux et plus que bien d'autres, ils ont les qualités d'expérience et surtout d'état d'esprit pour maintenir et accroître leur position.

Le second défi résulte de la globalisation et notamment de l'émergence d'un vaste marché euro intégré. Véritable changement d'échelle, ce marché oblige chacun à s'interroger sur la taille critique de son activité. C'est déjà une réalité pour les métiers en relation avec les grandes entreprises ou pour la gestion d'actifs. Là encore, nos adhérents n'ont pas attendu pour intégrer cette dimension dans leur stratégie, leur seul souci, mais il s'agit d'une exigence ancienne et toujours renouvelée, c'est l'égalité des chances et l'existence d'une compétition loyale et sans handicaps. Je citerai de nouveau, le Conseil Economique et Social qui a raison de rappeler qu'un des moyens pour y parvenir est l'application uniforme du droit en vigueur dans le pays d'accueil.

Le futur finit toujours par arriver. Le passage de l'an 2000 ou l'avènement de l'Euro qui ont mobilisé nos énergies et nos moyens font désormais partie du passé ou presque. Les deux véritables défis à relever désormais sont ceux que je viens d'évoquer : la nouvelle économie et la dimension européenne. L'industrie financière est une source d'enrichissement pour la collectivité nationale constate votre Assemblée dans son avis sur la Place Financière de Paris. Par ces quelques mots, j'espère avoir convaincu le Président du Conseil Economique et Social de la contribution spécifique et riche qu'y apportent les établissements spécialisés. ■

Allocution de Jacques Dermagne

Président du Conseil Economique et Social

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je voudrais d'abord vous exprimer les remerciements du Conseil Economique et Social et de son Président pour l'accueil que vous nous réservez dans le cadre de votre assemblée générale. Quand votre invitation m'est parvenue, j'étais un peu soucieux, pensant que le Gouverneur de la Banque de France ou celui de la Banque Centrale Européenne seraient mieux à même de répondre à vos préoccupations. Vous m'avez alors rassuré, en m'expliquant que c'était justement pour que j'intervienne sur un autre registre que vous souhaitiez m'accueillir. J'ai donc accepté.

Serait-il opportun de saisir cette occasion qui m'est donnée de vous dire combien le Conseil Economique et Social est préoccupé de la chose financière et de vous parler de deux rapports récents : celui consacré au surendettement des ménages et le rapport de Pierre Simon sur la place financière. Ces travaux ont en effet contribué à faire connaître la pensée de votre si estimable communauté. Mais vous venez de les présenter. De surcroît, ce n'est sans doute pas le plus important pour vous.

J'ai également hésité à vous présenter d'autres rapports proches de vos préoccupations, tels nos rapports de conjoncture (Careil-Taddei). Là encore, ce n'est sans doute pas le domaine où nous trouverons le plus matière à un enrichissement mutuel.

J'ai aussi dû me retenir d'aborder les dossiers que, pendant les vingt années passées à la tête des 120 fédérations du commerce français, souvent en partenariat avec l'ASF, j'ai eu maintes fois à traiter. Nous en sommes par exemple à la dernière étape de la mise en place de l'euro. Je pense quant à moi que cette étape sera aussi longue et difficile que les précédentes : jusqu'à preuve du contraire, tant que les Français n'ont pas les pièces en euros dans leurs porte-monnaie, personne n'a de certitude absolue sur la manière dont les choses vont se passer. Mais pour moi, tout cela appartient au passé, et ce ne sera pas non plus le thème de mes propos.

Je vais donc concentrer mes propos sur cette institution que les ignorants et les insolents appellent parfois la Belle Endormie : le Conseil Economique et Social. Il s'agit en effet d'une institution tout à fait remarquable, que les Français, et même les grands opérateurs, connaissent très mal : sa forme, sa composition, ses missions sont très méconnues. Encore faut-il préciser – et je suis très fier de le faire – qu'en neuf mois, la notoriété du Conseil Economique et Social a plus que doublé dans notre pays : nous sommes passés de 1 % à 2 %. Il ne nous reste que 98 % du chemin à parcourir... Quoi qu'il en soit, cette institution mérite d'être mieux connue, singulièrement à notre époque.

I. Le Conseil Economique et Social : mission, composition, fonctionnement

Troisième assemblée constitutionnelle de notre République, le Conseil Economique et Social est l'institution



de la démocratie sociale la plus à même de maîtriser les effets de l'accélération et de la complexification qui caractérisait le début du 21^{ème} siècle.

1. Sa mission

Notre mission est de conseiller le gouvernement. C'est à la fois clair et abstrait. Nous sommes en effet très nombreux à conseiller le gouvernement, à tel point que l'on peut se demander à quoi cela correspond. Il s'agit en réalité d'un vieux concept français, qui remonte à Henri IV. C'est lui, le premier détenteur du pouvoir central dans notre pays, qui a eu l'idée de demander aux savetiers et aux puisatiers s'ils considéraient que leur souverain était à l'écoute de leurs préoccupations quotidiennes. C'est lui qui a créé le premier le Conseil Economique et Social. Mais il l'avait appelé Conseil du Commerce, qui est aussi le nom de l'institution que j'ai présidée pendant vingt ans ! Ce concept a connu des hauts et des bas au cours de notre histoire. ►

Allocution de Jacques Dermagne

Président du Conseil Economique et Social

► Colbert l'avait repris, puis la Révolution française est arrivée qui a considéré représenter à elle seule la société civile. Finalement, c'est la Constitution de 1946, et plus encore celle de 1958, qui installe officiellement le Conseil Economique et Social comme la troisième assemblée de notre pays, celle qui intervient en amont des assemblées législatives que sont l'Assemblée nationale et le Sénat, avec un rôle purement consultatif.



Le Conseil Economique et Social a donc pour rôle de réunir l'ensemble des forces sociales et économiques du pays pour tenter, sur une expertise qui n'est pas simplement celle de l'intelligence ou du cartésianisme, de témoigner au titre de la vie des gens. Cette assemblée a, depuis 1946, toujours été considérée par les gouvernements successifs comme susceptible d'apporter une expertise, une information, un conseil.

2. Sa composition

Le Conseil Economique et Social est composé de 231 membres répartis en trois corps, plus un. Ces trois corps sont issus respectivement du monde productif, du monde salarial et syndical et du monde associatif. Il faut y ajouter quarante personnalités qualifiées, désignées par le pouvoir politique. Ces trois corps sont répartis en dix-huit groupes :

● cinq pour les syndicats (CGT, CFDT, FO, CFTC, CGC, auxquelles s'ajoute l'UNSA, qui a été rejointe notamment par la FEN) ;

● cinq grands corps productifs que sont les entreprises privées, les entreprises publiques, les artisans, les professions libérales et les agriculteurs ;

● les groupes associatifs, avec les associations familiales et toutes les associations allant de la vie sportive au champ caritatif, de la mutualité à la coopération.

Ces trois corps, de dimension comparable, sont complétés par quarante personnalités. Vingt-cinq d'entre elles sont nommées par Matignon, les quinze autres par l'Elysée. Il arrive que les quarante soient nommées de manière unitaire, mais cela n'a guère été le cas ces dernières années.

Il faut encore ajouter soixante membres de section, dont je souhaite changer l'appellation pour qu'ils deviennent des experts auprès du Conseil Economique et Social. Leur mandat n'est que de deux ans, contre cinq ans pour les conseillers. Ils ne participent pas aux débats dans l'hémicycle mais ils n'en sont pas moins des experts souvent très précieux, et le monde de la finance en fournit un certain nombre qui nous sont d'un grand secours.

3. Son fonctionnement

Les 231 conseillers économiques et sociaux travaillent sur saisines. Elles sont de trois sortes.

● les saisines automatiques de par la loi

Nous avons le devoir de produire deux fois par an un rapport sur la conjoncture, dont nous tirons les conseils au gouvernement, au plan social ou au plan économique, en

fonction de la situation. La loi nous conduit également à donner systématiquement notre avis sur les lois de programmation et sur les Plans, du moins ce qu'il en reste.

● les saisines gouvernementales

Selon la perception de la représentation du corps social par le Conseil Economique et Social, le nombre de saisines gouvernementales pourra varier significativement. En cette année 2000, entre le 1er janvier et le 30 avril, il y a eu davantage de saisines gouvernementales qu'il n'y en avait habituellement en un an depuis dix ans. Et nous savons que plusieurs autres saisines vont intervenir dans les mois qui viennent, ce qui pourrait porter leur nombre à près d'une vingtaine. Dans les sphères des pouvoirs publics, en effet, d'aucuns regrettent que le Conseil Economique et Social n'ait pas été davantage mis à contribution ces dernières années : cela aurait peut-être permis de décongestionner un certain nombre de dossiers.

● les autosaisines

Le Conseil a le pouvoir de s'autosaisir. Cela représente en général la moitié des travaux réalisés. Les deux derniers rapports rédigés en matière financière étaient d'ailleurs des autosaisines.

Le Conseil est divisé en une dizaine de sections : Travail, Activités productives, Finances, International, Environnement... Cela explique qu'un rapport rédigé par le Conseil Economique et Social n'ait pas du tout la même forme qu'un rapport commandé à une personnalité éminente, Prix Nobel, lumière de la France... Nos rapports sont confiés à un rapporteur élu, qui va travailler en moyenne six mois, avec les sections, devant les représentants de tous les corps sociaux que je viens de vous décrire. Il va être ►

Allocution de Jacques Dermagne

Président du Conseil Economique et Social

► contraint, pendant six mois, de remettre en cause chaque ligne, chaque mot de son rapport, de telle sorte que l'intelligence de la plume – le rapporteur – bénéficie en outre de l'apport des représentants des corps sociaux et économiques. Sont ainsi passées sur le grill de la société civile française l'ensemble des avancées présentées dans un rapport, lui-même souvent déjà établi par des rapporteurs de renom. Ce n'est donc pas "seulement" un rapport intelligent : c'est un rapport travaillé mot à mot par l'ensemble de la communauté.

Nous avons tendance, il est vrai, à rechercher des majorités trop larges, et donc à sortir de l'eau tiède. Depuis neuf mois, les choses ont changé : on peut se contenter de majorités plus courtes. Une fois la majorité trouvée dans la section, le rapport est à nouveau examiné en séance plénière, dans l'hémicycle, par tous les conseillers. Dans ces conditions, comment voulez-vous que le témoignage ou le conseil donné au gouvernement ne soit pas, à tout le moins, le reflet de ce que pensent les Français et, au mieux, un accompagnement de la politique gouvernementale ? Ainsi sont parfois révélées des choses extraordinaires. Certains rapports, comme le rapport Teulade, ont fait couler beaucoup d'encre ces derniers mois. Même si je pense que moins d'une personne sur cent qui en ont parlé l'avait réellement lu, il n'en reste pas moins que si ce rapport a suscité l'étonnement, il est le reflet de ce que pensent les Français. Et s'il y a un déficit, c'est dans la pédagogie que devraient manifester les politiques à

**CERTAINS RAPPORTS,
COMME LE RAPPORT
TEULADE, ONT
FAIT COULER BEAUCOUP
D'ENCRE CES
DERNIERS MOIS.**

l'égard de la société civile pour qu'une majorité puisse se dégager sur des éléments de cette nature.

II. La réforme du Conseil Economique et Social

Mais si ses avis sont si éclairés, comment se fait-il que le Conseil Economique et Social ne soit pas plus connu ? Comment se fait-il qu'il ait dû entrer dans un processus de réforme très profond ? Il s'agissait en réalité d'une assemblée un peu docte, presque académique à bien des égards, qui, connaissant la valeur de ses travaux, ne cherchait guère à s'inclure dans la modernité – même si le mot est aujourd'hui bien galvaudé. Pour que ses rapports soient vraiment utiles, apportent une contribution au développement de notre bien le plus précieux, à savoir la démocratie, il fallait réformer le Conseil Economique et Social sur au moins quatre points.

1. La réforme de la procédure

Au plan interne, tout d'abord, il s'agissait d'animer une assemblée parfois un peu trop académique, de faire en sorte que le débat public soit vraiment public et soit vraiment un débat. Cela entraîne le bouleversement des procédures. En particulier, au même titre que l'Assemblée nationale et le Sénat, le Conseil est confronté à la maîtrise de la transversalité des problèmes qu'il a à traiter. Il y a vingt ans, alors que j'entrai au Conseil en tant que conseiller de base, on savait que tel ou tel dossier serait dévolu aux Affaires sociales, aux Affaires financières ou encore aux Affaires internationales. Aujourd'hui, plusieurs



dimensions – économiques, sociales, financières, monétaires – sont impliquées sur presque tous les dossiers. Il a donc fallu bouleverser les procédures pour permettre aux sections de travailler ensemble et ainsi d'enrichir le débat.

2. La mise en réseau du CES et des CESR

Au niveau national, la société civile est représentée par 231 conseillers économiques et sociaux installés au Palais d'Iéna. Mais il existe en province des Conseils Economiques et Sociaux Régionaux (CESR), auxquels contribuent 1860 hommes et femmes de bonne volonté. La société civile compte donc en réalité plus de 2000 représentants. Or le Palais d'Iéna et les CESR avaient plutôt tendance à se regarder en chiens de faïence. Le deuxième volet de la réforme interne a consisté à mettre en réseau l'ensemble des institutions chargées de représenter la société civile, grâce notamment aux nouvelles technologies. Après neuf mois, ce deuxième volet interne de la réforme est mieux qu'engagé.

3. Le rôle international du Conseil

En 1989, il existait dans le monde dix Conseils Economiques et Sociaux, chargés de représenter la société civile auprès des responsables poli- ►

Allocution de Jacques Dermagne

Président du Conseil Economique et Social

► tiques pour améliorer la qualité de la décision publique. Dix ans plus tard, on en compte cinquante-cinq, dans presque tous les pays qui comptent, hors les cultures anglo-saxonnes, y compris la Chine. Que s'est-il passé en dix ans ? De nombreux pays sont entrés dans le camp des pays démocratiques, qu'il s'agisse d'anciennes dictatures de droite, en Amérique du Sud, de dictatures de gauche, en Asie ou en Europe de l'Est, ou de dictatures tribales, comme en Afrique. Leur premier réflexe a souvent été, pour donner toutes les chances à la démocratie de s'enraciner sur leur sol, de créer un Conseil Economique et Social pour épauler la classe politique. Mais, qu'ils aient choisi la voie constitutionnelle ou

avons fait le nécessaire pour en obtenir le secrétariat exécutif. La première étape de cette aventure, complètement méconnue en France, s'est conclue il y a quelques semaines, à l'ONU, où nous avons travaillé avec le secrétariat général. Celui-ci est toujours à la recherche de médiateurs vers la société civile : les 1.000 ONG reconnues qui frappent à sa porte pour être accréditées ne sont sans doute pas aussi représentatives qu'une association regroupant les Conseils

Economiques et Sociaux de 55 pays à travers le monde (qui seront 58 au mois d'octobre 2000). Les Nations Unies disposent elles aussi d'un Conseil Economique et Social, où ne siègent que des diplomates certes de grande qualité mais qui n'ont jamais rencontré ni un salarié ni un patron. Incontestablement, nos institutions sont beaucoup mieux placées pour contribuer à l'amplification et à l'accélération du progrès social sur notre planète.

4. La communication

Quelle que soit notre volonté de servir au mieux le gouvernement, notre action serait en grande partie restée lettre morte sans une politique de communication adaptée. Alors que beaucoup de décisions sont lancées à partir du journal TV de 20 heures, nous ne pouvons plus demeurer effacés et nous passer d'un grand service de communication pour faire connaître à la Nation nos positions. Ce fut l'objet du quatrième volet de notre réforme.

En vingt ans de présidence du Conseil National du Commerce, j'ai eu affaire à dix-sept ministres du Commerce. Tous ont toujours fait

valoir que même si nos arguments étaient intelligents et si les positions que nous défendions étaient bien dictées par la raison, ils n'avaient pas été élus sur ces idées là et ne pouvaient donc pas donner une suite favorable à nos demandes. Si

**INCONTESTABLEMENT,
NOS INSTITUTIONS
SONT BEAUCOUP MIEUX
PLACÉES POUR CONTRI-
BUEUR À L'AMPLIFICATION
ET À L'ACCÉLÉRATION DU
PROGRÈS SOCIAL SUR
NOTRE PLANÈTE.**

les mêmes ministres avaient eu à leur disposition un rapport apportant le témoignage de la société civile organisée et ayant été suffisamment médiatisé, ils auraient sans doute pu s'affranchir bien

plus souvent des contingences de parti. La médiatisation conditionne la capacité réelle du conseil que nous devons au gouvernement. Faute de quoi c'est un conseil d'esthète, ou du moins trop distant.

Au-delà de ces quatre points de réforme, il nous reste une étape à franchir. Il s'agit de convaincre les politiques que pour satisfaire nos ambitions, nous avons besoin de quelque budget supplémentaire. Car contrairement à ce que l'on entend ici ou là, la troisième assemblée constitutionnelle de la République française dispose à ce jour d'un budget équivalent à celui de la vingt-septième Chambre de Commerce de France. Et je mène un combat de titan pour obtenir le droit de présider une assemblée dont le budget soit en harmonie avec l'immense service que la démocratie sociale peut apporter à la démocratie politique.

III. Le défi de la société civile

Je crois pourtant que la classe politique sait combien le Conseil Economique et Social peut avoir d'importance pour la ►



Le Président Dermagne et Jean-Claude Nasse, Délégué général de l'ASF.

celle d'une loi organique, tous ces pays sont venus à Paris pour tirer partie de l'exemple français. Chacun sait, en effet, que c'est en France que le concept a été inventé et qu'il est mis en œuvre de façon concrète et efficace depuis des décennies. Tous se sont inspirés des pratiques du Palais d'Iéna pour rédiger les textes nécessaires pour faire une place aux trois corps de base de la société civile que sont les salariés, les entreprises et le monde associatif.

Notre aura sur ces pays est d'autant plus grande qu'ils ont été réunis en association mondiale et que nous

Allocution de Jacques Dermagne

Président du Conseil Economique et Social

► démocratie et pour la République. Pour la République, je viens de l'évoquer : le Conseil Economique et Social joue un rôle éminent au plan international. Le ministre des Affaires étrangères a d'ailleurs fait savoir combien il appréciait les efforts déployés par notre institution.

Mais nous entendons aussi améliorer la qualité de la décision publique. Dès lors que l'espace de liberté du décisionnaire s'élargit, même s'il s'agit d'un ministre contraint par la majorité politique dont il est issu, nous contribuons réellement à des solutions toujours plus proches des nécessités concrètes de toutes les strates sociales. Le fait que la décision politique ne soit prise qu'après avoir bénéficié d'un éclairage à la fois expert et très proche des nécessités du terrain ne peut que nous donner une chance supplémentaire de détruire dans l'œuf deux des pires fléaux de notre époque, si complexe et marquée par des évolutions si rapides : les extrémismes et les pagailles. Dans la deuxième catégorie, je range notamment l'affaire de Seattle. Avec une société civile bien organisée, le cauchemar peut être évité. De plus en plus de responsables en sont convaincus, comme le démontre l'attitude volontariste des cinquante-cinq pays qui adhèrent à notre association. Dans une société de plus en plus complexe, avec des évolutions accélérées, la société civile joue dans nos démocraties un rôle déterminant.

Un visionnaire d'exception l'avait dit dès 1950 dans son discours de Bagatelle, puis à Bayeux, puis avant le référendum de 1969 : le

Général De Gaulle. Il semble avoir eu la prémonition de la mondialisation et des bouleversements induits par les nouvelles technologies, lorsqu'il a voulu, en 1969, renforcer les pouvoirs consultatifs et donner au Sénat un vrai pouvoir consultatif plutôt que ceux d'un contrôle sans pouvoirs. Il souhaitait qu'aucun texte de loi ne puisse être adopté avant que les experts du quotidien que sont les sénateurs au plan territorial et les conseillers économiques et sociaux au plan professionnel n'aient pu donner leur avis. C'était incontestablement une idée d'une grande modernité. Les réformes que j'ai essayé de vous décrire sont en train de réaliser, 30 ans plus tard, les idées que le Général De Gaulle avait voulu faire approuver par référendum en 1969.

Mais dès lors que nous avons su dépasser les frontières dans lesquelles certains voudraient nous voir confinés, dès lors que nous avons surmonté les blocages administratifs, dès lors que nous avançons et que nous redonnons à notre assemblée un rôle incontournable dans la société moderne, il faut maintenant que tous les corps concernés s'en mêlent vraiment. Le thème de la citoyenneté d'entreprise, par exemple, apparaît aujourd'hui démodé. Il n'empêche que la société civile, organisée dans le cadre de l'assemblée constitutionnelle que je préside, ne se fera entendre que si les trois corps – salariés, entreprises, associatifs – se font eux-mêmes entendre avec la

même force, qualitativement et quantitativement. Le Conseil Economique et Social sera ainsi un outil indispensable pour dégager une concordance globale d'intérêts. Les syndicalistes membres de notre assemblée sont des hommes et des femmes de grand talent. On compte parmi eux autant, si ce n'est davantage de doctorats que parmi les représentants des corps productifs. Ils sont mieux formés au dialogue et au débat. Et dans les corps productifs, on sait que la responsabilité ne s'arrête pas à la dernière ligne du compte d'exploitation. L'équilibre d'exploitation est certes la condition *sine qua non* de l'existence des entreprises. Mais au-delà commence pour nous, chefs d'entreprise, une autre responsabilité, dont nous ne pouvons pas nous affranchir. Nous devons nous impliquer dans la vie de la cité, car il importe que soient pris en compte, face à la mondialisation, les intérêts de tous les corps sociaux, et pas seulement les intérêts de ceux qui se mobilisent le plus. Que nous soyons issus de l'industrie, du commerce, du monde financier ou des services, une fois assuré l'équilibre de nos comptes d'exploitation, commen-

ce pour nous une deuxième nécessité : nous impliquer dans la vie de la cité, participer au débat public, et ne jamais oublier que la pédagogie économique est l'humus de l'harmonie sociale. C'est très important pour préserver les équilibres dans l'avenir. S'il est un seul message que je souhaite que vous reteniez, c'est celui-là. ■

**NOUS REDONNONS
À NOTRE ASSEMBLÉE
UN RÔLE
INCONTOURNABLE
DANS LA SOCIÉTÉ
MODERNE**

Composition du Conseil de l'ASF¹

Président :

Michel LECOMTE

Administrateur-Directeur général d'AXA CREDIT-
Directeur général de CAMUFI

Vice-Présidents :

Michel AUSSAVY

Président-Directeur général de FACTOFRANCE HELLER

Didier BROWNE

Président-Directeur général
UCB - (UNION DE CREDIT POUR LE BATIMENT)

Trésorier :

Arnaud de MARCELLUS

Directeur général de CRESERFI

Membres :

Jean-René BRUNON

Administrateur-Directeur général de BNP - LEASE

Dominique CHARPENTIER

Président du Directoire d'EUROFACTOR

Jean-Noël DESTREMAU

Directeur général de 3 CIF CAISSE CENTRALE
CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE

Jean-Pierre DUCROCQ

Président du Directoire de LOCINDUS

Daniel DURCA

Président-Directeur général
COMPAGNIE FINANCIERE DE PARIS

Philippe GAMBA

Président-Directeur général de la DIAC

Gérard GLANDIER

Président du Directoire de LOXXIA

Jacques LEBHAR

Président d'ENTENIAL

François LEMASSON

Président de la COMPAGNIE
DE FINANCEMENT FONCIER

Jean-Pierre LETRANCHANT

Président de FINAREF

Marc MANGEZ

Président du Directoire de CETELEM

Anthony ORSATELLI

Président du Directoire de CDC MARCHES

Philippe PENCREC'H

Administrateur-Directeur général de SLIBAIL

Michel PHILIPPIN

Administrateur-Directeur général de COFINOGA

Christian POIRIER

Gérant de SOGEFINANCEMENT SNC

Jacques PUZENAT

Directeur général de CREDIPAR

Jean-Pierre SIESSE

Président du Directoire de BAIL
BANQUE POPULAIRE et de FACTOREM

Patrick VALROFF

Président-Directeur général de SOFINCO

Jean-Claude WAGNER

Président de SOPHIA

¹ Composition du Conseil à l'issue de l'Assemblée Générale du 22 juin 2000

Commission de l'Affacturage¹

Président :

Alain LAJUGIE

Administrateur-Directeur général
de COFACREDIT

Vice-Présidents :

Jean-Paul ROY

Président-Directeur général de C.G.A. -
COMPAGNIE GÉNÉRALE D'AFFACTURAGE

Claude THIERRY

Directeur général de FACTOREM ►

Membres :

Michel AUSSAVY
Président-Directeur général de
FACTOFRANCE HELLER

Michel CAUFRIEZ
Président-Directeur général de
FMN FACTORING

Jean-François COLIN
Administrateur-Directeur général de BNP FACTOR

Philippe GONTIER
Administrateur-Directeur général
de FIAT FACTORING S.A.

Jean LASSIGNARDIE
Gérant de GE CAPITAL FINANCE

Christian de NONNEVILLE
Directeur d'UFB LOCABAIL

Philippe ZAMARON
Directeur général d'EUROFACTOR

¹ Composition de la Commission à l'issue de la réunion plénière du 16 juin 2000

Commission du Crédit-Bail Immobilier¹

Président :

Gérard DRUHEN-CHARNAUX
Directeur général de SOGEBAIL

Vice-Président :

Jean-Claude WAGNER
Président de SOPHIA

Membres titulaires :

Jean-Claude BOSSEZ
Président de BAIL INVESTISSEMENT

François BRABANDER
Administrateur de NATEXIS BAIL

Francis de CAZANOVE
Directeur général
d'UCABAIL IMMOBILIER

Jean-Pierre DUCROCQ
Président du Directoire de LOCINDUS S.A.

Jean-Marc DURAND
Directeur général d'AUXICOMI

Christian FONTAINE
Directeur général d'EUROMUR

Jean OLIVIÉ
Directeur général adjoint de NATIOBAIL

Dominique PRETESEILLE
Directeur général de SLIBAIL IMMOBILIER

Patrice ROSSARD
Directeur général de CICOBAIL

André VOLOTER
Membre du Directoire d'ING LEASE FRANCE S.A.

¹ Composition de la Commission à l'issue de la réunion plénière du 20 juin 2000

Commission du Financement de l'Équipement des Particuliers¹

Président :

François MIGRAINE
Directeur général de COFIDIS

Vice-Président :

Dominique PEREGO
Secrétaire général de COFINOGA

Vice-Président :

Eric SPIELREIN
Administrateur-Secrétaire général de la DIAC

Membres titulaires :

François AUGER
Directeur de planification et de
coordination opérationnelles de FINAREF

Gérard BENTZMANN
Directeur général adjoint de FRANFINANCE

Robert DELBOS
Directeur général adjoint
de la BANQUE PETROFIGAZ ▶

Bernard DELOUVRIÉ
Directeur général de C.G.L.

Marie-Christine DEREUX
Président de COFICA BAIL

Serge EXPERT
Directeur marketing et développement
de CREDIPAR

Gilles HAINEAUX
Directeur général de SOCRAM

Vincent JULITA
Secrétaire général de FINALION

Dominique MANOURY
Co-Gérant de SOFINROUTE

Hubert de PELET
Directeur général adjoint de SOFINCO

Jean-François REYNAUD
Membre du Comité de direction générale
de BNP LEASE

Jean-François TRUSSANT
Directeur des relations institutionnelles
& Directeur financier de CETELEM

Membre suppléant :
François MIQUEU
Co-Gérant de GE SOVAC

¹ Composition de la Commission à l'issue de la réunion plénière du 15 juin 2000

Commission du Financement Immobilier¹

Président :

Didier BROWNE
Président-Directeur général de l'U.C.B. –
UNION DE CREDIT POUR LE BATIMENT

Membres titulaires :

Olivier BIGOURDAN
Co-Gérant de la BANQUE SOVAC
IMMOBILIER

Daniel BINDER
Direction du Pôle Particuliers d'ENTENIAL

Jean-Marie GAMBRELLE
Directeur des Etudes Stratégiques
de la CHAMBRE SYNDICALE DES SACI

Jean-Pierre GËTZINGER
Vice-Président de SACI SOCRIF

Alain MARCEL
Président du Directoire de la BANQUE
WOOLWICH

Henry RAYMOND
Directeur général de la CAISSE
DE REFINANCEMENT DE L'HABITAT

¹ Composition de la Commission à l'issue de la réunion plénière du 15 juin 2000

Commission du Financement Locatif de l'Équipement des Entreprises¹

Président :

Jean OLIVIÉ
Directeur général adjoint de BNP LEASE

Vice-Président :

Jean-Pierre CAUCHOIS
Directeur général adjoint de FRANFINANCE

Membres titulaires :

Philippe CHEDANE
Directeur général de SODELEM

Paul CUENCA
Président de GE CAPITAL EQUIPEMENT FINANCE

Bernard DELBOURG
Président d'IBM FRANCE FINANCEMENT ►

Henri DOUMERC
Directeur général de BAIL BANQUE POPULAIRE

Simon HAMILTON
Directeur de LOMBARD NORTH CENTRAL Plc

Gilles LAMBERT
Administrateur-Directeur général d'UNIMAT

Alain LE LOUARN
Président du Directoire d'ING LEASE FRANCE S.A.

Guy LOCKHART
Directeur du marché de l'équipement
des entreprises de SLIBAIL

Michèle MAYLIÉ
Membre du Directoire de LOXXIA

Eric SPIELREIN
Administrateur-Secrétaire général de la DIAC

Membres suppléants :

Philippe HAUGUEL
Directeur général de PROCREDIT-PROBAIL

Henri de VILLELE
Directeur général de CAPITOLE LOCATION

¹ Composition de la Commission à l'issue de la réunion plénière du 15 juin 2000

Commission des Maisons de Titres et autres Prestataires de Services d'investissement¹

Président :

Bernard STOCKER
Président du Directoire de VEGA FINANCE

Vice-Présidents :

Gérard BOURRET
Administrateur-Directeur général d'O.F.I.V.A.L.M.O.

Didier GENET
Président du Directoire de CYRIL FINANCE

Christian Yves HODARA
Secrétaire général de MERRILL LYNCH
CAPITAL MARKETS FRANCE

Membres :

Catherine BREAL
Secrétaire général de SGAM

Maurice GILBERT
Administrateur-Directeur général de
CHOLET DUPONT GESTION S.A.

Olivier GOIRAND
Administrateur-Directeur général
de FINANCIERE D'UZES

Gérard KANENGIESER
Président du Directoire de
CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT

François de LA BAUME
Président du Directoire de FINANCIERE ATLAS

Philippe MAURY
Membre du Directoire de
FORTIS INVESTMENT FINANCE

Pierre LASSERRE
Président-Directeur général
de FINACOR

Emmanuel PERRIN
Président d'EURO MIDCAPS SECURITIES

Alain PREVOT
Membre du Directoire de
CDC MARCHES

Jean-Pierre QUATRHOMME
Membre du Directoire de W FINANCE

Patrick RIVIERE
Administrateur-Directeur général
d'INVESCO FRANCE S.A.

¹ Composition de la Commission à l'issue de la réunion plénière du 14 juin 2000

Commission des Sociétés de Caution¹

Président :

Arnaud de MARCELLUS
Directeur général de CRESERFI -
CREDIT ET SERVICES FINANCIERS

Vice-Présidents :

Michel COTTET
Directeur général de SIAGI -
SOCIETE INTERPROFESSIONNELLE ARTISANALE
DE GARANTIE D'INVESTISSEMENTS

Christian MELCION
Directeur général de SOCAMAB - SCM
DES ADMINISTRATEURS DE BIENS
ET AGENTS IMMOBILIERS

Membres titulaires :

Jean-Paul CADAYS
Directeur général d'INTERFIMO

Philippe CHARPY
Secrétaire général de C.G.I. - F.F.B.
CAISSE DE GARANTIE IMMOBILIERE
DE LA FEDERATION FRANCAISE DU BATIMENT

Martial DURAN

Administrateur-Directeur général
de L'ETOILE COMMERCIALE

Pierre GUY

Président de CAUMUPROTEOL -
CAUTION MUTUELLE DES NEGOCIANTS EN GRAINES
OLEAGINEUSES ET PROTEAGINEUSES

Gilles LAPEYRE

Administrateur-Directeur général de
CREDIT LOGEMENT

Jacques RICO

Directeur général de CM-CIF - CAUTION MUTUELLE
DU CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE.

Didier SANSON

Directeur général de SOGECCEF - SOCIÉTÉ DE
GARANTIE ET D'ETUDES DES CREDITS DES CAISSES
D'EPARGNE DE FRANCE

Philippe SIMON

Président de la CAISSE DE GARANTIE
DE L'IMMOBILIER F.N.A.I.M.

René TROIN

Président de SOCAF - SCM DES PROFESSIONS
IMMOBILIERES ET FONCIERES

¹ Composition de la Commission à l'issue de la réunion plénière du 6 juin 2000

Commission des Sofergie¹

Président :

Rémy GANCEL
Président-Directeur général de SOFERBAIL

Vice-Président :

Pierre ALBANESE
Directeur général de NATIOENERGIE

Membres :

Yves CORRIOL
Directeur général d'ENERBAIL

Henri DOUMERC

Directeur général d'ENERGECO

Bruno MAGNES

Directeur général de GENEAL

Jean-Denis N'GUYEN TRONG

Directeur général de FLOBAIL

Dominique PRETESEILLE

Administrateur-Directeur général
de SLIBAIL ENERGIE

¹ Composition de la Commission à l'issue de la réunion plénière du 19 juin 2000

E-commerce

et établissements de crédit (2ème partie)(1)



Alain Marcel

Au plan des investissements, nos établissements ont à faire face à de redoutables challenges, tant en ce qui concerne les choix techniques à opérer qu'en ce qui concerne le niveau des dépenses. Des conduites de projet rigoureuses, des analyses draconiennes des rapports coûts/bénéfices devront combiner à la fois sérieux des choix, pilotage et rapidité de mises en place car tout évolue vite. Les charges auxquelles nous devons faire face sont identifiables :

● **Coûts des nouvelles technologies** et de l'offre faite au client d'utiliser à son choix les différents canaux de communication / distribution : agences, plateformes téléphoniques, Internet. Les performances des microprocesseurs doublent tous les 18 mois, permettant une augmentation des performances et des réductions de prix. Mais les réseaux sont fragiles et complexes. Le personnel susceptible d'y travailler est rare et cher. En outre ces réseaux et les logiciels doivent compenser l'hétérogénéité du parc de micros détenus par les particuliers et les entreprises, tout le monde n'étant pas équipé par exemple de « Pentium 3 ». On doit aussi tenir compte de la lenteur du débit des lignes actuelles, en attendant que les nouvelles techniques ADSL ou autres, permettant de plus hauts débits, ne se généralisent.

● **La sécurité** : c'est un problème essentiel, non seulement pour les paiements, mais aussi pour les accès aux sites et aux systèmes centraux de gestion, aux serveurs divers, aux bases de données. La protection contre les virus n'est pas simple. Chez la Banque Woolwich, on ne compte pas moins de quatre niveaux de cercles de sécurité et on estime que les seuls problèmes de sécurité absorbent au moins le tiers des dépenses d'investissement.

● **L'obsolescence** : les techniques et les logiciels évoluent très vite. La question essentielle est d'établir une architecture de base saine, le squelette solide et durable du système. Pour le reste, il faut accepter d'être toujours en retard par rapport aux dernières évolutions techniques, amortir sur des durées assez courtes, et... faire des business cases. Exemple des évolutions en cours : nouveaux systèmes de CRM, modèles de simulations et bases de données informatives, décisions de crédit en ligne, préparation des systèmes d'information devant servir à la notation interne des risques dans le cadre de la réforme du Ratio Cooke, Internet sur téléphone mobile, TV interactive....

● **Les nouvelles bases de données** seront bouleversées par le « one to one » marketing, mais aussi par la formidable source d'information issue des connexions

Internet, qu'il serait très regrettable de ne pas exploiter. Ces bases de nouvelles générations supposent des traitements statistiques sophistiqués et elles seront intégrées dans des systèmes de CRM très structurants pour l'établissement, et coûteux. Work flows, CRM, entrepôts de données, informations induisant les actions marketing et commerciales, organisation des synergies et passerelles entre les canaux de distribution, tout cela nécessite un niveau important d'investissements, l'utilisation d'équipes compétentes et des Directions sachant conduire le changement, faire les bons choix, tendues vers la réduction des coûts et les objectifs de ROE.

● **Les investissements publicitaires** : Internet comme nouveau canal de distribution suppose que le public connaisse les sites et sache les trouver. On observe dans beaucoup de projets actuels des budgets publicitaires considérables sur les médias traditionnels, en hors média, et sur Internet. La conquête de parts de marchés passerait par là. Nous en doutons un peu, sans nier l'importance de faire connaître les sites. Etre bien référencé et accessible facilement par les moteurs de recherche, des sites bien faits, ergonomiques et allant à l'essentiel, de bonnes synergies avec les autres canaux de l'établissement nous paraissent plus importants. ▶

(1) La première partie est parue dans La Lettre de l'ASF n°83

E-commerce et établissements de crédit

► Dans l'immédiat, les établissements de crédit doivent faire face à **la concurrence des nouveaux entrants**, des brokers en particulier. Dans le domaine des prêts, les sites de courtage de la première génération, parfois liés à l'activité de transactions immobilières et d'autrefois spécialisés dans la recherche de taux minimum, posent des problèmes spécifiques à la profession non seulement par la pression qu'ils exercent sur les marges, encore peu sensible, mais aussi par l'absence de normalisation des offres de produits : les taux ne sont pas toujours bien définis, les assurances liées aux prêts ne font pas l'objet d'une description suffisamment précise, les besoins réels du client ne font pas l'objet d'un dialogue suffisant. Il nous semble que la profession n'échappera pas à la nécessité de convenir, avec ces sites, de règles normatives sans lesquelles le client risque de recevoir une information insuffisante pour fonder logiquement ses choix. Les sites de la deuxième génération, qui apparaissent aujourd'hui, sont couplés avec des plates-formes téléphoniques qui peuvent améliorer le service et proposer aux établissements de crédit des demandes mieux qualifiées. Mais ces sites devront prendre réellement les moyens de leur politique et de leurs objectifs.

Au sein de nos établissements, on doit se poser la question de l'**attribution des rôles de cha-**

un des canaux en fonction des produits.

Les produits à faible valeur ajoutée, vendus en masse, supporteront bien l'autonomie d'une distribution par Internet et plate-forme téléphonique. Les produits à forte valeur ajoutée nécessiteront la combinaison des moyens : Internet pour permettre au client une première

identification des établissements et des familles de produits, plate-forme téléphonique pour qualifier la demande ou faire une approche du conseil, face à face avec un conseiller en agence ou sur un lieu de vente pour approfondir le conseil et conclure la vente. Pour illustrer le propos, nous pourrions dire un peu grossièrement que les produits de prévoyance ou de multi-risques habitation appartiennent à la première catégorie, les prêts immobiliers ou les produits

financiers du type assurance-vie à la seconde. Dans la relation client, nous devons éviter les solutions de continuité entre ces différents canaux.

Pour les produits vendus en masse, dans lesquels nous placerions les prêts personnels et les crédits revolving, la vente sur Internet ne pourra être réellement efficace que le jour où les pouvoirs publics, les établissements de crédit, les associations de consommateurs, auront convenu non seu-

lement de la mise en place de la signature électronique, mais aussi de l'adaptation de la loi Scrivener et des différents contrats régis par

des règles de protection du consommateur sur le seul support électronique.

La période actuelle est passionnante. Les difficultés

tiennent à l'évaluation des besoins réels des clients, aux choix techniques, au niveau des investissements, à la rareté des jeunes cadres techniques ou commerciaux qui d'ailleurs est en train d'accélérer le turnover dans nos établissements et d'accroître le niveau moyen des rémunérations. Cependant des champs nouveaux s'ouvrent à nous, les parts de marché retrouvent une certaine fluidité, des partenariats nouveaux peuvent se conclure au sein du secteur financier et entre des entreprises de ce secteur et des entreprises industrielles ou commerciales.

Les vraies richesses sont la base de clientèle et le savoir-faire pour orienter l'entreprise vers le client, et proposer le bon produit au bon moment. Qui peut aujourd'hui s'ennuyer ? ■

Alain MARCEL
*Président du directoire
de la Banque Woolwich
Président de l'ASFFOR*

**LES PARTS DE MARCHÉ
RETROUVENT
UNE CERTAINE FLUIDITÉ,
DES PARTENARIATS
NOUVEAUX PEUVENT
SE CONCLURE
AU SEIN DU SECTEUR
FINANCIER**

**LES PRODUITS À FAIBLE
VALEUR AJOUTÉE,
VENDUS EN MASSE,
SUPPORTERONT BIEN
L'AUTONOMIE
D'UNE DISTRIBUTION
PAR INTERNET**

«Quelle ambition pour la Place Financière de Paris ?» (un avis du Conseil Economique et Social)

Le Conseil Economique et Social a tenté de répondre à cette question par un avis présenté par Pierre Simon, au nom de la section des finances, le 24 mai 2000.

Après avoir rappelé l'apport décisif d'une place financière active à l'économie et à l'emploi, l'avis énonce six priorités :

- créer une dynamique collective : « l'importance des enjeux impose une appropriation beaucoup plus vaste et volontariste (que la seule sphère financière) »,
- crédibiliser cet état d'esprit par des actions concrètes, en renforçant la coordination des différentes structures assurant la promotion de Paris, en

accroissant les moyens globaux de promotion de la place, en favorisant des enseignements économiques, juridiques et financiers à différents niveaux,

- favoriser l'épargne en actions,
- améliorer l'environnement fiscal (et entamer une réflexion sur le niveau des charges sociales),
- achever le marché unique des services financiers et accélérer la coordination des autorités de surveillance, en reprenant « un processus ordonné et volontariste d'harmonisation légis-

lative (normes comptables des offres publiques, définition des règles de protection du consommateur, actualisation de la libération des services financiers afin d'y intégrer les nouveautés technologiques) »,

- être un acteur majeur de l'évolution des bourses européennes : « la création annoncée pour l'automne 2000, de la société Euronext est une excellente nouvelle (...), le rapprochement de Francfort et de Londres constitue cependant un vrai défi ».

Dialogue ASF - Consommateurs

Web trader : un code de bonne conduite pour les sites marchands

Un groupement européen de sept associations de consommateurs a élaboré un code de bonne conduite destiné aux entreprises offrant des biens et services en ligne. Le 27 juin, dans le cadre du dialogue ASF-Consommateurs, Chantal Caillouin, de la CLCV¹, est venue exposer cette initiative et répondre aux questions de ses confrères et des professionnels.

L'objectif est de rassurer l'internaute-consommateur en lui garantissant que le commerçant avec qui il est en relation respecte dix engagements, au nombre desquels :

- l'application du droit du pays du consommateur : le commerçant s'engage à s'adapter au droit applicable dans les Etats vers lesquels il dirige son offre. Cette disposition trouvera essentiellement à s'appliquer en cas de difficulté rencontrée dans l'exécution du contrat, après le recours au système de réclamations interne que l'entreprise doit également mettre en place. En phase précontractuelle, le code de bonne conduite a prévu un délai de rétractation de 10 jours au profit du consommateur.

- le respect d'obligations d'information détaillée portant tant sur les biens et services vendus que sur la marche à suivre pour commander et pour payer. L'entreprise doit à cet égard également garantir la sécurité des transactions.

Le respect du code de bonne conduite par un site est contrôlé par l'association de consommateur du pays de l'entreprise concernée. Le logo « web trader » permet une identification rapide des sites ainsi sélectionnés.

La CLCV s'apprête à délivrer le logo à une dizaine d'entreprises. Une quarantaine d'autres font l'objet d'une étude. Les services sont très peu représentés et il semble que le secteur financier, du fait de ses spécificités, devra faire l'objet d'adaptation.

¹ Le participant français est la CLCV. Outre la France, les pays représentés sont l'Allemagne, l'Angleterre, la Belgique, l'Espagne, l'Italie, les Pays-Bas et le Portugal. Ce projet est financé en partie par la Commission européenne.

Relevé dans les ordres du jour

Financement des particuliers

Dialogue avec les associations de consommateurs

La dernière réunion de concertation avec les organisations de consommateurs avant la pause estivale s'est tenue à l'ASF le 27 juin dernier. A l'ordre du jour, entre autres : le commerce électronique, avec la présentation du logo Web Master (voir article en page 17) et la poursuite des travaux sur le livret consacré au crédit à la consommation.

Publicité du crédit et crédit renouvelable

Le vote sur le projet d'avis a été reporté du mois de juillet au mois d'octobre. Il semble que consommateurs et professionnels pourraient se rejoindre sur un certain nombre de points.

TAEG

Saisi du sujet à la demande des pouvoirs publics, le Comité des Usagers a commencé début juillet ses réflexions sur les modalités de transposition de la directive TAEG en droit français.

Financement des entreprises

Sofergie

Le principal texte d'application de la réforme du statut des Sofergie est en cours de finalisation à Bercy. La concertation organisée entre les représentants de la profession et des pouvoirs publics porte sur l'insertion dans l'instruction de dispositions auxquelles les Sofergie sont très attachées.

SERVICES FINANCIERS

Affacturation

Communication

Début novembre, plusieurs professionnels devaient participer au salon « Crédit 2000 » organisé par les « Credit Manager ». Ce salon a été reporté à la fin du premier semestre de l'année prochaine à une date non encore fixée. D'autre part, la Commission a donné son approbation sur le projet de cahier des charges pour l'étude à commander à la Banque de France sur le profil des sociétés ayant recours à l'affacturation.

Caution

Mécanisme de garantie des cautions

L'ASF participe activement aux discussions en cours avec les autorités de Place sur le projet de règlement relatif aux ressources financières du mécanisme de garantie des cautions. Les premières cotisations ne devraient pas être versées avant le second semestre 2001.

Programme d'activité de la Commission

Lors de sa dernière réunion, la Commission a défini des axes de travail pour le prochain exercice dans les domaines de la communication (évaluation des retombées du livret...), des questions juridiques (réflexion sur le contrôle interne et les systèmes d'information...) et de l'action auprès des autorités européennes (exercice de l'activité de cautionnement en France par des opérateurs non soumis aux obligations des établissements français...).

SERVICES D'INVESTISSEMENT

Maisons de titres et autres prestataires de services d'investissement

Rencontre du Secrétariat Général du CMF

L'ASF a rencontré à plusieurs reprises le CMF à la fois pour s'entretenir des observations qu'elle avait transmises au Conseil sur le projet de modification des titres II, III, IV et VI du Règlement général et pour effectuer un tour d'horizon des préoccupations de la profession. La question des nombreuses informations demandées aux prestataires habilités par le Conseil a en particulier été évoquée.

Composition des OPCVM

La COB a répondu au courrier adressé par l'ASF sur sa position sur un élargissement des possibilités offertes par l'article 13 du décret n° 89-623 du 6 septembre 1989 pour permettre la sélection d'OPCVM nourriciers par des gérants d'OPCVM d'OPCVM : la COB a observé que le régime des OPCVM d'OPCVM a notablement été assoupli à la fin 1999 et qu'il était un peu tôt pour envisager de nouvelles évolutions.

Modernisation du marché à règlement mensuel

Le canevas sur les conventions de service et de tenue de compte a été actualisé pour tenir compte de la modernisation du marché à règlement mensuel. A cette occasion a été effectuée une première réflexion sur la délivrance par les établissements eux-mêmes de mécanismes de substitution et notamment de crédit sur titres.

Les nouveaux dirigeants

(CECEI du 30 juin 2000)

Financement de l'équipement

Jean-Pierre CAUCHOIS : Président de BULL FINANCE

Didier LEFEVRE : Président de FINCHRYS

Thierry WILLIEME : Directeur Général d'IBM FRANCE FINANCEMENT

Financement de l'immobilier

Jean-Louis BAZY : Directeur Général de LOCINDUS S.A.

et de LOCINDUS CREDIT-BAIL

Alain CHAUSSARD : Directeur Général de la SOCIETE FINANCIERE IMMOBAIL

André DELASNERIE : Président de DEXIA CLF Immo

Alain DELOUIS : Président du Directoire de DEXIA MUNICIPAL AGENCY

Christian FONTAINE : Président de PLACEMENT-BAIL

Michel LEPETIT : Président de DEXIA FLOBAIL

Services financiers et services d'investissement

Jean-François MICHEL : Directeur Général

de la CAISSE AUTONOME DE REFINANCEMENT

Guy TEZE : Directeur Général de KLELINE

L'ASF comptait au 3 juillet 2000, **591** adhérents

	Membres	Membres correspondants
Affacturage	26	2
Crédit-bail immobilier	91	-
Financement locatif de l'équipement des entreprises	77	3
Financement de l'équipement des particuliers	71	12
Financement immobilier	33	39
<i>(dont Crédit Immobilier de France)</i>	-	<i>(34)</i>
Maisons de titres et autres prestataires en services d'investissement	108	-
<i>(dont entreprises d'investissement)</i>	<i>(59)</i>	-
Sociétés de cautions	46	-
Sociétés de crédit d'outre-mer	5	-
Sociétés financières de groupes ou de secteurs économiques	13	-
Sofergie	17	-
Activités diverses	44	4
TOTAL (1)	531	60

(1) Les adhérents sont décomptés au titre de leur section principale.

STAGES	SEPTEMBRE	Prix HT*	Prix TTC
Obligations d'information réglementation prudentielle des entreprises d'investissement	le 8	2 500 F	2 990,00 F
Le crédit-bail immobilier (avant et après la réforme)	du 12 au 14	4 300 F	5 142,80 F
Etats de la Commission Bancaire	du 19 au 21	4 800 F	5 740,80 F
Approche du crédit-bail mobilier	du 27 au 29	3 950 F	4 724,20 F
	OCTOBRE		
Approche de la comptabilité	du 3 au 5	3 850 F	4 604,60 F
Montage et démontage de barèmes	les 9 et 10	4 375 F	5 232,50 F
Contrôle interne	les 11 et 12	3 900 F	4 664,40 F
Droit et pratique de l'affacturage	les 17 et 18	3 950 F	4 724,20 F
Aspects juridiques et contentieux du crédit-bail immobilier	les 18 et 19	3 750 F	4 485,00 F
Techniques rédactionnelles pour mieux communiquer	du 23 au 25	4 500 F	5 382,00 F
Mieux vendre le crédit-bail mobilier et les locations	les 24 et 25	4 750 F	5 681,00 F
	NOVEMBRE		
La loi sur la prévention et le traitement des difficultés des entreprises	du 14 au 16	3 750 F	4 485,00 F
Aspects comptables et fiscaux du crédit-bail immobilier	les 15 et 16	3 750 F	4 485,00 F
Comptabilité pour l'analyse financière	les 16 et 17	3 850 F	4 604,60 F
Relance écrite pour le recouvrement des créances	les 21 et 22	4 900 F	5 860,40 F
	DÉCEMBRE		
Concepts et méthodes d'analyse financière	du 4 au 6	5 600 F	6 697,60 F
Aspects comptables et fiscaux du crédit-bail mobilier	les 12 et 13	3 750 F	4 485,00 F

* hors frais de repas.

Sommaire

SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE

P. 1, 2 *Le point sur l'action professionnelle*

P. 3, 4 *Michel Lecomte accueille Jacques Dermagne*

De 5 à 9 *Allocution de Jacques Dermagne*

De 10 à 14 *Le Conseil et les Commissions de section*

ACTUALITE

P. 15, 16 *E-commerce et établissements de crédit*

P. 17 *Quelle ambition pour la Place Financière de Paris?*

P. 17 *Web trader : un code de bonne conduite pour les sites marchands*

VIE DE L'ASF

P. 18 *Relevé dans les ordres du jour*

P. 19 *Les nouveaux dirigeants*

P. 19 *Les adhérents*

P. 20 *Les stages ASFFOR*

La Lettre de l'ASF n° 84 est tirée à 3 500 exemplaires.

Si vous souhaitez recevoir d'autres exemplaires pour les diffuser au sein de votre établissement, faites-le savoir à l'Association.

ASSOCIATION FRANCAISE DES SOCIETES FINANCIERES 24, avenue de la Grande Armée, 75854 Paris Cedex 17

Téléphone : 01.53.81.51.51 - Télécopie : 01.53.81.51.50

Directeur de la Publication : Michel Lecomte, Président de l'ASF - Rédacteur en chef : Jean-Claude Nasse, Délégué général

Conception graphique : Frédéric Noyé - Tél. : 01.53.61.28.15 - Impression : Chirat, 42540 Saint-Just-la-Pendue

Ont participé à la rédaction : Marie-Anne Bousquet - Antoine de Chabot - Laurent Chuyche - Marc-Pierre Janicot - Alain Marcel